

**INDE**

**Amnesty International  
condamne l'arrestation de  
défenseurs des droits  
humains dans l'État du  
Manipur**

*Index AI : ASA 20/41/99*

**DÉCLARATION PUBLIQUE**

Amnesty International s'est déclarée vivement préoccupée par les actions menées par les forces de sécurité de l'État du Manipur pour perturber le déroulement de manifestations pacifiques qui devaient avoir lieu ce week-end. L'Organisation a demandé la libération immédiate des manifestants arrêtés.

Selon des sources dignes de foi, un cordon de police a interdit l'accès à une salle de réunion à Imphal, la capitale du Manipur, où un rassemblement devait avoir lieu le 27 novembre pour protester contre l'Armed Forces (Special Powers) Act (Loi relative aux pouvoirs spéciaux des forces armées).

Les policiers ont arrêté deux bénévoles du Committee Against Atrocities on Civilians (CAAC, Comité de lutte contre les atrocités touchant les civils), Kangjam Tombi et Pukhrambam Brogen, qui s'occupaient des préparatifs de la réunion dans la salle.

La veille, deux bénévoles du CAAC qui distribuaient des badges et des tracts avaient été arrêtés et s'étaient vu refuser une libération sous caution. Ce comité avait été formé après que 10 civils eurent été abattus par les forces de sécurité en octobre.

« Nous sommes scandalisés par les informations selon lesquelles des hauts fonctionnaires de la police auraient affirmé à des défenseurs des droits

*humains qu'il était "antinational" de contester pacifiquement toute loi dont la constitutionnalité a été confirmée par la Cour suprême de l'Inde. Cela revient à bafouer le concept de liberté d'expression », a déclaré Amnesty International.*

*« Les défenseurs des droits humains doivent pouvoir manifester pacifiquement sans craindre d'être la cible de manœuvres de harcèlement ou d'être arrêtés. Nous demandons à la police de libérer immédiatement les quatre hommes interpellés, que nous considérons comme des prisonniers d'opinion », a ajouté l'Organisation.*

*Des militants des droits*

*La Loi relative aux pouvoirs spéciaux des forces armées a été critiquée à plusieurs reprises par des membres du Comité des droits de l'homme des Nations unies, au motif qu'elle contrevient à des articles du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel l'Inde est partie.*

*humains auraient manifesté pacifiquement le même jour en Assam et au Bengale occidental sans que les forces de sécurité interviennent.*

### **Informations générales**

*Le 27 novembre est la date anniversaire d'un arrêt rendu par la Cour suprême il y a deux ans. Ce jugement avait confirmé la constitutionnalité de la Loi de 1958 relative aux pouvoirs spéciaux des forces armées, un texte qui est appliqué dans une grande partie du nord-est de l'Inde. En vertu de cette loi, les forces de sécurité disposent de vastes pouvoirs pour arrêter et abattre des membres présumés de groupes armés.*

*Amnesty International estime que cette loi a favorisé l'instauration d'un climat d'impunité qui permet aux membres des forces de l'ordre de faire un usage excessif de la force. ●*

*Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty*

**Amnesty International**  
**BULLETIN D'INFORMATIONS 224/99**  
**29 novembre 1999**

International, à Londres, au 44  
171 413 5566, ou consulter notre  
site web  
(<http://www.amnesty.org>).